

**SAINT-
MORILLON**

MAIRIE DE SAINT-MORILLON
1 Place de l'Église
33650 Saint-Morillon



Accueil de Loisirs Sans Hébergement A.L.S.H

Commune de SAINT-MORILLON
1, place de l'église
33650 SAINT-MORILLON

Ligne directe : 05.56.78.65.85
Portable : 06.26.05.23.97
Courriel : jeunesse@saint-morillon.fr

PROJET PEDAGOGIQUE

I / Identification de la Structure

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est géré par la mairie de Saint-Morillon, représentée par son maire, Madame BOURGADE Laurence. La structure a reçu l'agrément du SDJES de la Gironde (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports). n°0330377CL000123.

Les coordonnées du service sont les suivantes:

Centre de Loisirs
Mairie de SAINT-MORILLON
1, place de l'église
33650 SAINT-MORILLON

Ligne directe : 05.56.78.65.85 Portable : 06.26.05.23.97

Courriel : jeunesse@saint-morillon.fr

Directrice : DELAS Magali
Titulaire d'un BEATEP

- Pour les moins de 6 ans : 40 places
- Pour les 6-13 ans : 60 places
- Pour les 14-17 ans : 10 places

II / Intentions éducatives

> Favoriser l'autonomie et la vie en collectivité

Objectif pédagogique n°1 : A la fin de l'année, chaque enfant accueilli aura effectué au moins une tâche du service du midi.

Moyen : Un enfant volontaire ou désigné par l'animateur sera désigné responsable de sa table. Cet enfant sera chargé d'aller remplir le pichet d'eau.

Objectif pédagogique n°2 : Les formules de politesse devront être acquises par tous les enfants.

Moyen : Les animateurs seront garants de ce respect. Ils devront expliquer et accompagner les enfants quant aux règles de la vie en société...

Objectif pédagogique n°3 : Les enfants seront capables de respecter chaque personnalité du groupe.

Moyen : Les animateurs seront vigilants aux difficultés de chacun. Des règles de vie en groupe seront instaurées en s'attachant au respect de chacun, en favorisant la coopération et l'entraide.

> Favoriser l'épanouissement de l'enfant à travers la pratique d'activités de loisirs diverses

Objectif pédagogique n°1 : A la fin de l'année, les enfants devront être en capacité de proposer un jeu collectif et d'en expliquer les règles

Moyen : Un espace de choix de jeu sera proposé aux enfants. Les animateurs seront dans le « laisser faire » en demandant aux enfants ce qu'ils souhaitent réaliser.

Objectif pédagogique n°2 : Un cadre de pratique de loisirs sera proposé aux enfants en respectant au mieux leur souhait, leur âge, leur rythme de vie ainsi que leur développement physique et psychologique.

Moyens: - Des activités culturelles, manuelles et sportives seront proposées par les animateurs. Ces activités permettront à l'enfant de développer sa créativité, sa motricité, son imaginaire et sa curiosité.

- Des événements, journées à thème, grands jeux et sorties à l'extérieur de l'accueil de loisirs seront mis en place par les animateurs.

- Des séjours seront mis en place l'été et/ou l'hiver qui permettront d'aborder différemment la vie en collectivité, l'autonomie et de découvrir de nouvelles activités.

- Pour certaines activités, des groupes seront faits par tranche d'âge. Pour d'autres, toutes les tranches d'âges seront confondues.

- Un temps de sieste sera proposé aux enfants de 3 à 4 ans. Selon la disponibilité, les enfants ayant besoin de sommeil pourront eux aussi profiter de ce temps de repos.

> Favoriser l'implication des familles dans la vie de l'accueil de loisirs pour le bien-être de leurs enfants

Objectif pédagogique n°1 : Les temps d'accueil du matin et du soir seront des moments importants de la journée.

Moyen n°1 : Les horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil de loisirs seront échelonnés afin de tenir compte du rythme de sommeil de l'enfant et des parents qui travaillent.

Moyen n°2 : Chaque enfant et parent sera accueilli individuellement. Les animateurs seront en capacité de transmettre les informations nécessaires à chacun. Un cahier d'émargement sera installé à l'arrivée et au départ des enfants afin de garantir la sécurité de chacun.

Objectif pédagogique n°2 : La direction ainsi que l'équipe d'animation veillera à développer l'information en direction des parents.

Moyen : Des affiches seront réalisées par les animateur ou le directeur afin de tenir informer des parents sur les différentes sorties (heures de départ et de retour, vêtements conseillés, etc.).

Moyen n°2 : Le planning des activités sera disponible sur le site de la mairie et sera affiché dans l'accueil de loisirs.

Moyen n°3 : Les enfants pourront ramener chez eux les différents travaux réalisés à l'accueil.

III / Fonctionnement

a) Les horaires :

Pour les vacances :

Pour les enfants de moins de 11 ans

- 7h30 à 9h30 : Accueil du matin
- 9h30 à 12h00 : Temps libre + Activités
- 12h à 14h00 : Repas + Temps libre
- 14h à 16h : Activités + Temps libre
- 16h à 16h30 : Goûter
- 16h30 à 18h30 : Accueil du soir

Pour les enfants de plus de 11 ans

1) accueil à la demi-journée

- 13h30 à 14h00 : Temps d'accueil
- 14h00 à 17h00 : Activités + goûter
- 17h00 18h00 : Temps d'accueil

2) accueil à la journée

- 8h30 à 9h30 : Accueil du matin
- 9h30 à 12h00 : Activités
- 12h00 14h00 : Repas + temps libre
- 14h00 à 16h30: Activités + goûter
- 17h00 à 18h00 : Accueil du soir

Pour les mercredis :

1) accueil à la demi-journée

- 7h30 à 9h30 : Accueil du matin
- 9h30 à 12h00 : Activités
- 12h00 13h30 : Repas + Temps d'accueil

2) accueil à la journée

- 7h30 à 9h30 : Accueil du matin
- 9h30 à 12h00 : Activités
- 12h00 14h00 : Repas + temps libre
- 14h00 à 16h30: Activités (ou sieste) + goûter
- 16h30 à 18h30 : Accueil du soir

b) Les Activités

Les animateurs proposeront diverses activités culturelles, manuelles et sportives variées afin d'assurer au mieux le plaisir et l'évolution psychomotrice des enfants. Quelques exemples ci-dessous :

➤ Pour les moins de 6 ans :

- | | |
|---------------------|---|
| > Activités d'éveil | > Pâte à modeler |
| > Jeux de ballons | > Vélos |
| > Collages | > Kapla |
| > Coloriages | > Initiations sportives |
| > Bibliothèque | > Activités en pleine nature : Constructions de cabanes, jeux sur l'environnement, etc... |

➤ Pour les plus de 6 ans et ados :

- | | |
|-----------------------|---|
| > Activités manuelles | > Kapla |
| > Grands jeux | > Informatique |
| > Jeux de société | > Vélos |
| > Street hockey | > Basketball |
| > Football | > Handball |
| > Bibliothèque | > Activités en pleine nature : Constructions de cabanes, jeux sur l'environnement, etc... |

La structure peut ajouter dans son organisation des activités de séjours de 1 à 5 nuitées sur le centre ou autres sites prévus pour ce type d'accueil.

IV / Déroulement de la journée

L'accueil : Les jours de vacances scolaires, l'accueil des enfants de moins de 11 ans s'effectue au groupe scolaire de Saint Morillon de 7 h 30 à 9 h 30. Il est assuré par un animateur qui pointe la présence des enfants et fait signer la feuille d'arrivée aux parents. L'enfant a la possibilité entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, ...

A partir du moment où l'enfant a pénétré dans l'enceinte de l'Accueil de Loisirs, il ne peut quitter la structure que sur autorisation du responsable légal.

L'accueil des enfants de plus de 11 ans s'effectue dans la grande salle (annexe) de la bibliothèque de Saint-Morillon de 8h30 à 9h30 pour l'accueil à la journée et de 13h30 à 14h00 pour l'accueil à la demi-journée.

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre le milieu familial et la vie au centre de loisirs. L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se retrouver dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société.

L'animateur est également disponible auprès des parents pour une information...

Les animateurs se doivent de communiquer entre eux pour se répartir les tâches. Certains s'occupent de l'encadrement des enfants et d'autres de la préparation du matériel nécessaire pour les activités qui vont être proposées. L'écoute, l'initiative et la créativité sont des qualités nécessaires.

Les activités : L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'individu. Elle permet à l'enfant de se construire, d'apprendre à maîtriser l'environnement. La pratique des activités proposées n'est pas obligatoire. La fréquentation de l'accueil de loisirs doit être pour l'enfant un moment de plaisir et de détente. Il appartient donc aux animateurs de les inciter à découvrir les différentes options que nous leur proposons.

Déjeuner : Le repas est un moment convivial qui réunit les enfants et les animateurs. La salle de repas est aménagée en deux espaces : les moins de 6 ans (avec des petites tables) et les plus de 6 ans. L'alimentation est de qualité, équilibrée en sachant que le repas est un moment d'éducation à la santé (soin et hygiène), de prise de conscience quant à l'intérêt de manger équilibré. Les goûts des enfants sont respectés, tout en leur proposant de goûter aux différents plats.

Temps libre : Le temps libre est une coupure dans la journée qui permet de se détendre pour mieux reprendre les activités. Il devra donc respecter la personnalité de chacun ; calme ou active.

Goûter : Ce temps de pause dans l'après-midi permet aux enfants et adultes de se réunir dans un climat convivial. Le goûter peut s'effectuer dans la salle des fêtes, à l'extérieur du centre lors d'une sortie. Le moment du goûter peut permettre un échange de discussion afin de recueillir les souhaits et envies des enfants pour les journées à venir.

Départ des enfants : A partir de 16h30, départ des enfants de moins de 11 ans. L'animateur fait la liaison entre le centre de loisirs et la vie familiale. Des petits ateliers libres, et jeux sont mis en place pour faciliter le départ échelonné des enfants.

L'accueil du soir pour les enfants de plus de 11 ans s'effectue entre 17h00 et 18h00 pour ceux qui n'ont pas l'autorisation de rentrer seul.

V / Personnels

a) L'équipe de direction

1) Une directrice :

Titulaire du BEATEP.

Elle a pour fonctions :

- l'animation de l'équipe
- la gestion financière, matérielle et administrative ;
- les relations avec les différents partenaires ;
- les relations avec les familles ;
- la formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires.

Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants.

Elle met en œuvre le projet pédagogique et rend compte de son travail aux élus de la commune.

Elle doit veiller à ce que les objectifs soient en voie d'aboutir et à ce que les activités aillent dans cette direction.

Elle doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments. Il doit permettre une cohésion au sein de l'équipe, en rendant un dialogue harmonieux entre animateurs.

2) Une directrice adjointe :

Elle participe à l'élaboration hebdomadaire du planning des activités du Centre de Loisirs ;

Elle assure la responsabilité du centre en l'absence du directeur.

Elle est responsable de l'ALSH Ados

b) Les animateurs

C'est une équipe d'animateurs formés (titulaire ou stagiaire BAFA, BE, ou BEATEP) en priorité. Les animateurs sont formés ou sensibilisés à l'encadrement de jeunes enfants.

Ils ont pour fonctions :

- l'animation des différents moments de la journée ;
- l'accueil des enfants ;
- la préparation des activités, leur mise en place, le rangement.

Ils sont garants de la sécurité physique, morale, matérielle et affective de chaque enfant. Ils ne doivent pas oublier qu'ils sont les référents de l'enfant, qu'ils ne doivent pas montrer le mauvais exemple en ce qui concerne son attitude corporelle et verbale.

Ils doivent faciliter le dialogue et être à l'écoute de chaque enfant, en s'adaptant à sa personnalité.

Ils sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie.

Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définies en équipe.

Pour la mise en place d'activités spécifiques, le centre de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans le projet pédagogique.

L'animateur doit pouvoir encadrer des enfants et les accompagner vers des activités créatives.

Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.

Ils travaillent en relation avec les différents membres de l'équipe de direction.

L'animateur doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments.

VI / Évaluation

Au sein de l'Accueil de Loisirs, les parents et les enfants doivent être accueillis avec respect. Tous les animateurs doivent afficher une grande disponibilité vis-à-vis des enfants et l'encadrement doit s'effectuer dans une bonne ambiance.

a) par rapport aux enfants

Chaque enfant étant différent et afin d'appréhender les divers sentiments de satisfaction ou d'insatisfaction, il appartient aux animateurs de repérer les signaux et à défaut de demander aux enfants leurs impressions sur la journée écoulée.

b) par rapport aux familles

L'évaluation porte davantage sur le relationnel avec les différents acteurs de la structure (animateurs, directeur, administration). Grâce à ce relationnel, les attentes des enfants peuvent être mieux cernées.

Deux types d'évaluations en découlent :

- Évaluation de l'accueil des familles.
- Évaluation des impressions des enfants communiquées aux parents.

c) par rapport aux objectifs pédagogiques

Elle permet de voir le degré de réalisation du projet, de contrôler la réalisation au regard des objectifs initiaux, s'ils ont bien été atteints. Mais aussi, il est nécessaire de dresser des bilans quotidiens et hebdomadaires des difficultés rencontrées sur le plan matériel et des infrastructures, ainsi que sur le plan pédagogique et organisationnel.

VIII / Encadrement

Le directeur de l'Accueil de Loisirs est responsable de la gestion de cette structure. Il est chargé de l'application des consignes et des attentes de la Mairie quant à la bonne gestion de cette structure.

Conformément à la réglementation, le taux d'encadrement sur la structure est de :

- animateur pour 12 enfants pour les +6 ans
- 1 animateur pour 8 enfants pour les – 6 ans

Pour les sorties baignades, il est fixé à :

- 1 animateur pour 8 enfants pour les +6 ans
- 1 animateur pour 5 enfants pour les -6 ans
- 1 Surveillant de Baignade jusqu'à 14 ans avec 1 périmètre

Pour les sorties en plein air, il est fixé à :

- 1 animateur pour 8 enfants pour +6 ans
- 1 animateur pour 5 enfants pour -6 ans

Pour les sorties en vélo, il est fixé à :

- 1 animateur pour 7 enfants

Pour des sorties dans une structure d'animation (ex: cinéma, youpi parc, laser game, etc...), il est fixé à :

- 1 animateur pour 10 enfants pour les +6 ans
- 1 animateur pour 8 enfants pour les – 6 ans

Fait à Saint-Morillon, le 24/09/2024

M. BARBESSOU Jérôme
Adjoint au Maire
En charge de l'ALSH et des
relations avec l'Ecole

Mme BOURGADE Laurence
Maire de Saint Morillon



